

Le traitement envers le professeur Patrick Provost de l'Université Laval inquiète les académiciens du Québec



THE EPOCH TIMES

7 juillet 2022

Deux académiciens de Québec disent être inquiets à propos de la critique et de la censure des professeurs de la province qui questionnent les réactions du gouvernement face à la pandémie, y compris la vaccination des enfants.

Dans un article du média Québecor du 22 juin, Patrick Provost, professeur à temps plein au département de microbiologie et d'immunologie de l'Université Laval, s'est demandé s'il était bien d'imposer des passeports et des mandats vaccinaux, et de « museler les professionnels et les académiciens qui critiquent les mesures de santé ».

Le jour suivant, Québecor a enlevé l'article de sa plateforme.

À la mi-juin, Laval a suspendu Provost pour huit semaines sans salaire pour avoir dit, en décembre 2021, que les risques de la vaccination des enfants contre le COVID-19 outrepassent les bénéfices. L'université a ensuite infligé une suspension aussi longue à un second professeur, Nicolas Derome, de la faculté de science et du département de biologie de l'ingénierie, pour ses propres commentaires concernant la réaction au COVID-19.

Douglas Farrow, professeur de théologie et d'éthique à l'Université McGill de Montréal, appelle les suspensions de Laval « Un acte politique répressif » dans un article du Substack qu'il a écrit le 30 juin.

« L'Université. Laval a eu recours à la violence professionnelle pour appuyer la narration Covid croulante du Québec, » écrit Farrow. « Comme seconde victime de la violence, il y a le principe de liberté académique. »

Dans une entrevue avec The Epoch Times, Farrow a caractérisé les sanctions comme étant une manifestation parmi d'autres d'un projet plus grand visant à censurer les opinions de la minorité au sujet de la pandémie et des réactions face à celle-ci.

« Il y a une pression majeure exercée pour empêcher le public d'entendre des arguments réfléchis à propos de ces choses-là, et il n'importe pas vraiment que l'argument soit statistique, ou qu'il soit



Patrick Provost, professeur au département de microbiologie et d'immunologie à l'Université Laval, à Québec [Courtoisie de Patrick Provost]

médical ou scientifique, ou encore politique, » dit-il.

« Patrick [Provost] est le genre de personne qui peut s'exécuter sur le front médical scientifique ; il peut également le faire sur le front statistique et il peut le faire sur le front du gros bon sens politique. Mais de toute évidence, ils ne veulent pas que les gens entendent tout cela, et ils ont donc pris action contre lui. »

Une nouvelle loi protégeant la liberté académique

En mars 2020, le gouvernement du Québec a créé un comité sur la liberté académique en réaction aux rapports disant que les professeurs avaient cessé d'enseigner des sujets controversés afin de ne pas offenser des étudiants. En tout, 1 079 professeurs et 992 étudiants ont participé à un sondage dans lequel 60 pourcent des professeurs dirent qu'ils s'étaient engagés à s'autocensurer et 82 pourcent de ces professeurs voulaient que toute restriction soit enlevée quant à ce qu'ils peuvent dire en classe.

Le rapport du comité, soumis en décembre 2021, déterminait que les classes universitaires ne devaient pas être des espaces sécuritaires et qu'elles ne devaient pas exiger d'avertissements à savoir si les classes devaient inclure de la matière offensive. Le gouvernement du Québec a accepté toutes les recommandations du comité dans le Projet de Loi 32 qui a été adopté au début de juin.

Lorsque le projet de loi fut présenté, la Ministre de l'Éducation Supérieure, Danielle McCann, donna un an aux écoles pour s'y plier. Dans un email envoyé à *The Epoch Times*, McCann a dit que la suspension de Provost démontre la pertinence de la législation.

« Ce genre de situations à l'Université Laval confirme qu'il était nécessaire de légiférer sur cette question, » dit-elle. « La loi met également l'accent sur le fait que la liberté académique doit être pratiquée en conformité avec les normes de la rigueur scientifique. »

Farrow trouve remarquable que l'université ait entrepris pareille action contre les deux professeurs, Provost et Derome, malgré la loi.

« Ils ont décidé de procéder en dépit de cette nouvelle loi, malgré le gros bon sens, malgré la tradition au sein des universités. Et n'importe quel professeur d'université

dans quelque discipline que ce soit et qui voit ce qui arrive ... devrait vraiment s'inquiéter de ce que ce genre d'action est jugé acceptable par l'administration d'une université majeure, » dit-il.

« Voilà une façon de dire à toutes les autres universités et aux professeurs : "Ne faites pas ce qu'il a fait, sinon nous allons vous attraper." »

Quand Epoch Times contacta l'université, Laval dit qu'elle « ne commente pas les situations de ses employés ».

« Effet glacial »

Le syndicat de la faculté de Laval a dit à la fin de juin qu'il avait levé un grief au sujet de la suspension de Provost, ajoutant qu'il était soucieux du fait que les actions de l'université « pourraient avoir un effet glacial sur les autres professeurs qui partagent des points de vue controversés. »

David Robinson, directeur exécutif de l'Association Canadienne des Enseignants d'Université, a dit que les professeurs ne devraient être disciplinés que pour les commentaires qui démontrent de l'incompétence ou qui violent les limites légales du langage, comme les lois sur la diffamation.

Farrow dit croire que les professeurs ont de puissants arguments et qu'une victoire établirait un précédent positif. Toutefois, il s'inquiète de ce que beaucoup de professeurs, d'étudiants et de Canadiens ne se lèvent pas pour parler.

« Si le peuple n'est pas prêt à se lever contre les pratiques, les directives du gouvernement, et éventuellement contre les lois qui limitent leurs libertés de manière inconvenante, alors les tribunaux ne pourront pas sauver Patrick Provost ou n'importe qui d'autre. En ce moment, je crois qu'ils le peuvent encore et j'espère que certains d'entre eux le feront, » dit-il.

« Mais pour moi, en-dessous de tout cela, la question qui me brûle le plus, c'est pourquoi ... si peu d'entre eux [les professeurs] se dressent, même lorsqu'un collègue est aussi maltraité ... Si la majorité des profs ne se dressent pas, et ne résistent pas dans les universités, je ne sais s'il reste quelque espoir. »

Travis Smith, professeur associé en science politique à l'Université Concordia à Montréal, exprima de fortes inquiétudes vis-à-vis le traitement des érudits.

« Je suis sous le choc. C'est ahurissant et épouvantable, » a dit Smith dans une entrevue.

« Les érudits devraient être complètement libres de poser n'importe laquelle de ces questions et les poursuivre là où leurs pensées et leurs découvertes les mènent. L'idée que, non seulement les médias les censurent, mais aussi que les institutions académiques appliquent des punitions contre leur faculté permanente et à temps plein pour avoir posé ces questions - cela m'apparaît tout à fait stupéfiant, je suis dans tous mes états. »

« Et voilà où on en est au Canada, » ajoute-t-il. « Ce n'est pas le Canada que je connais et que j'aime. Ce n'est pas le genre de comportement auquel je m'attends des universités d'un pays comme le nôtre. »

Smith dit que les professeurs s'engagent souvent dans l'autocensure parce qu'eux et leurs institutions sont de plus en plus redevables envers les intérêts corporatifs au fur et à mesure qu'ils courent après les dollars en recherche. Il dit que les érudits qui ne posent pas de questions ne font pas leur travail, non plus que les médias qui ne permettent pas que l'on pose ces questions.

« Je suis sous le choc parce que cela ne devrait pas arriver. On parle de quelque chose de profondément inquiétant qui survient dans les médias du pays, c'est relié à toutes sortes d'inquiétudes que nous avons à propos des médias qui sont subventionnés par le gouvernement et qui parlent à l'unisson et d'une seule voix à travers le pays, » dit Smith.

« Ils permettent certains dissidents, et ils réalisent rapidement qu'ils ne devraient permettre aucune dissidence. Et ce n'est pas du bon journalisme. Ce n'est pas le genre de journalisme sur lequel nous comptons dans un pays libre. »

Noé Chartier et la Presse Canadienne ont contribué à ce rapport.